

Les crédits

La compression des paiements de transfert aux provinces pour la santé semble être la cause de ces manchettes. La limite imposée à ces transferts se fait dans le cadre d'un vaste programme de compression qui touche virtuellement toutes les dépenses du gouvernement fédéral. Les transferts aux provinces comptent pour plus de 20 p. 100 des dépenses du gouvernement fédéral et ne peuvent pas échapper à la compression. Malgré les restrictions, les transferts aux provinces continueront d'augmenter d'environ 3,7 p. 100 annuellement au cours des cinq prochaines années, alors que la croissance des dépenses publiques pour d'autres programmes sera plafonnée à 3,4 p. 100.

La couverture médiatique récente nous en dit long sur ce que les Canadiens pensent du pays et de leur système de santé de premier ordre. Je voudrais vous dire comment j'interprète ce que nous avons vu dans la presse.

D'abord, cela me montre que les Canadiens sont des fervents du régime public d'assurance-maladie. Notre système public de soins de santé universels fait partie du système de valeurs des Canadiens. Ensuite, cela révèle que les Canadiens voient le gouvernement fédéral comme le «gardien du régime public d'assurance-maladie». Ils veulent que le gouvernement conserve son pouvoir de faire respecter la Loi canadienne sur la santé. Enfin, cela me dit qu'un grand nombre de Canadiens relie la santé à des considérations financières. Ils supposent que le système n'a pas assez de fonds pour fonctionner et que si nous y consacrons plus, tous nos problèmes de santé seraient résolus.

Ces messages sont lourds de sens, et je voudrais m'y attarder un peu plus longuement.

Le pays s'est engagé dans un débat historique sur l'unité nationale. Partout au pays, les Canadiens s'interrogent sur le sens d'être Canadien. Il ne fait aucun doute à mon avis que nos convictions sur les soins de santé jouent un rôle fondamental dans la définition de notre «identité canadienne». Le régime public d'assurance-maladie est un élément important de la culture canadienne. Tout Canadien ou toute Canadienne à qui l'on demande ce à quoi il ou elle accorde le plus d'importance dans ce pays, ce qui fait que ce pays est un bon endroit où vivre, vous répondra, j'en suis certain: le «régime public d'assurance-maladie».

Les Canadiens sont aussi d'avis que le gouvernement fédéral doit avoir un rôle important à jouer dans le système de soins de santé. Ils considèrent le gouvernement comme le «gardien du régime public d'assurance-maladie». Le gouvernement accepte ce rôle et n'y voit

rien de gênant. Le gouvernement conservateur s'en tient toujours aux principes énoncés dans la Loi canadienne sur la santé, qui sont: l'universalité, l'accessibilité, l'intégralité, la transférabilité et la gestion publique.

Cette loi n'a pas été modifiée depuis son adoption à l'unanimité il y a presque sept ans à la Chambre. Le gouvernement a de plus annoncé qu'il se donnera les moyens pour continuer de la faire appliquer. Le ministre des Finances l'a dit clairement dans son budget du mois dernier:

[. . .] le gouvernement fédéral modifiera la Loi sur les accords fiscaux pour avoir la possibilité, si nécessaire, de retenir d'autres transferts en espèces aux provinces, à titre de mesure exécutoire. Les conditions et critères applicables à l'assurance médicale ne changeront pas. Cette mesure renforcera plutôt les moyens à la disposition du gouvernement pour faire respecter les conditions et critères qui régissent le système national d'assurance médicale.

C'est une déclaration on ne peut plus claire du ministre des Finances au nom du gouvernement, laquelle ne laisse aucune place à une erreur d'interprétation.

Le gouvernement fédéral joue ce rôle de «gardien», mais son engagement va bien plus loin que cela. Il est un partenaire dans les questions de santé. Ce rôle se manifeste de bien des façons. Ainsi, le gouvernement fédéral participe au financement des soins de santé.

Au titre du financement des programmes établis, il va consacrer près de 14,5 milliards de dollars à la santé en 1991-1992, plus de 13 milliards de dollars aux services médicaux et hospitaliers assurés et 1,5 milliard de dollars aux services d'assurance-maladie complémentaire. Ce sont des montants substantiels qui montrent sans l'ombre d'un doute l'engagement du gouvernement à l'égard des soins de santé.

• (1540)

Autre exemple du partenariat fédéral: la lutte contre le tabagisme. Notre stratégie nationale de lutte contre le tabagisme fait appel à des efforts intégrés, coordonnés et globaux. Elle regroupe tous les représentants des gouvernements fédéral, territoriaux, provinciaux en matière de santé, de même que ceux de huit organismes nationaux bénévoles de santé publique. Ce sont la Société canadienne du cancer, le Conseil canadien sur le tabagisme et la santé, l'Association pulmonaire du Canada, l'Association médicale canadienne, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, l'Association canadienne de santé publique, la Fondation canadienne des maladies du coeur et les Médecins pour un Canada sans fumée.

La stratégie comprend trois volets. Le premier porte sur la prévention, soit aider les non-fumeurs à ne pas contracter l'habitude de fumer. Le deuxième porte sur la cessation, soit aider les fumeurs à cesser de fumer. Le